

## *Séjours Linguistiques & Programmes d'études à l'étranger*

---

### **ARTICLE 1 : Objet du concours**

La société LANGUES VIVANTES, administratrice du compte Instagram « @langues.vivantes » et Tiktok « @languesvivantes », organise du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021, un concours photo et vidéo, via les réseaux sociaux Instagram et Tiktok, intitulé « **Concours Langues Vivantes** ».

SOCIETE LANGUES VIVANTES, S.A.R.L. immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0448 926 985 et dont le siège social se situe rue John Waterloo Wilson 28, 1000 Bruxelles, Belgique (ci-après "L'organisateur") organise un jeu-concours photo et vidéo, réservé aux utilisateurs d'Instagram ou Tiktok, intitulé « **Concours Langues Vivantes** » du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 31 août 2021 minuit (ci-après le « jeu »).

- Adresse postale : 28, rue John Waterloo Wilson, 1000 Bruxelles
- Téléphone : 0032 2 230 01 90
- Email : [info@languesvivantes.com](mailto:info@languesvivantes.com)

### **ARTICLE 2 : Participation**

La participation au Jeu est gratuite, à condition que le participant participe à un séjour linguistique avec Langues Vivantes durant la période du concours. Le Jeu est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Sont exclus du Jeu toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Le nombre de participations est limité à trois photos ou vidéos maximum par participant (même nom, même prénom, même pseudonyme, même compte Instagram ou Tiktok, même adresse postale et même adresse e-mail) et par famille (même nom, même adresse postale et e-mail). En cas de non-respect de cette limite de participation d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

### **ARTICLE 3 : Fonctionnement**

Le concours est accessible sur les réseaux Instagram et Tiktok, à compter du 1er juillet 2021 et jusqu'au 31 août 2021 minuit. Il est précisé qu'Instagram et Tiktok ne sont pas les organisateurs et/ou les parrains du jeu et par conséquent ne peuvent être tenu pour responsable en cas de problème lié au Jeu.

Pour jouer les participants doivent :

- Posséder un compte Instagram ou Tiktok et se connecter à ce compte
- S'abonner au compte Instagram ou Tiktok de Langues Vivantes: <https://www.instagram.com/Tiktok.com/languesvivantes> ou <https://www.tiktok.com/@languesvivantes>
- Poster sur Instagram ou Tiktok une à trois photographies ou vidéo

**IMPORTANT** : Afin d'identifier les participations au jeu-concours, chaque photo et vidéo soumise devra être publiée sur le compte personnel du participant avec les hashtags (#)

### ***Séjours Linguistiques & Programmes d'études à l'étranger***

---

« #LanguesVivantes » et « #ConcoursLanguesVivantes », ainsi que le lieu du séjour « #Bruges », ou « #Madrid », par exemple.

Durant les 62 jours du jeu-concours, les photos ou vidéos soumises devront respecter les règles élaborées dans ce règlement.

Au terme du Jeu, le jury pré-sélectionnera des photos ou vidéos sur des critères (fun, jolies, créatives, ...). Un tirage au sort se fera parmi les photos et vidéos pré-sélectionnées qui déterminera le classement final pour la remise des lots. Cette décision sera sans appel.

La liste des lauréats sera annoncée sur le compte Instagram et/ou Tiktok de Langues Vivantes entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 30 septembre 2021.

Tout au long du jeu-concours, le jury se réserve le droit de mettre en avant ses photos ou vidéos "coups de coeur". Ainsi toutes les photos ou vidéos soumises à ce jeu-concours pourront être publiées sur le compte Instagram ou Tiktok et les autres réseaux sociaux et sites web de l'Organisateur.

Les auteurs des photos ou vidéos seront systématiquement nommés et identifiés selon leur nom d'usage ou pseudo Instagram et/ou Tiktok, sur les différentes plateformes de réseaux sociaux et sites web de l'Organisateur.

Tous les participants qui seront sélectionnés seront contactés par e-mail ou par message privé via leur compte Instagram ou Tiktok.

#### **ARTICLE 4 : Obligations**

Les photos ou vidéos doivent obligatoirement respecter les thèmes du concours et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos ou vidéos seront automatiquement écartées du concours. Ainsi, L'organisateur se réserve le droit de retirer du concours, sans préavis, toute photo à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du concours.

Le participant déclare et garantit :

- Être l'auteur de la photo postée pour le Jeu et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo, et
- Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent Jeu. Seul l'auteur de la photo exposée sera tenu responsable en cas de manquement aux règles exposées ci-dessus. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable, même partiellement.

## ***Séjours Linguistiques & Programmes d'études à l'étranger***

---

### **ARTICLE 5 : Autorisation de publication**

Chaque participant, du fait de l'acceptation du Règlement, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos ou vidéos soient publiées et soient consultables sur les réseaux sociaux et sites web de l'Organisateur, et ce à des fins promotionnelles, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Il sera fait systématiquement mention du nom et/ou pseudonyme du compte Instagram ou Tiktok des auteurs des photos ou vidéos publiées.

Liste des réseaux sociaux et site web de [grainedephotographe.com](http://grainedephotographe.com) susceptibles de publier ou partager les photos ou vidéos soumises dans le cadre du Jeu :

Instagram : <https://www.instagram.com/langues.vivantes/>

Tiktok : <https://www.tiktok.com/@languesvivantes>

Facebook : <https://www.facebook.com/easylanguages>

Blog Langues Vivantes : [languesvivantes.com/fr/blog](http://languesvivantes.com/fr/blog)

Site Langues Vivantes : [languesvivantes.com/fr](http://languesvivantes.com/fr)

Du fait de l'acceptation du Règlement, les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms et/ou pseudonymes de compte Instagram ou Tiktok, marques et/ou dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

### **ARTICLE 6 : Désignation des Lots, annonce des gagnants et remise des Lots**

Ce jeu-concours est doté des lots suivants :

- **1er Prix** : Cinq places de cinéma
- **2ème Prix** : Trois places de cinéma
- **3ème Prix** : Une place de cinéma

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, des lots de nature et de valeur équivalentes.

L'annonce du classement et des gagnants des lots énoncés ci-dessus, ainsi que la remise des lots sera faite en ligne le 31 septembre 2021 au plus tard sur le site de l'Organisateur. Les résultats seront également publiés sur les réseaux sociaux et sites web de l'organisateur.

La remise des Lots se fera la poste le 31 septembre 2021 au plus tard.

## ***Séjours Linguistiques & Programmes d'études à l'étranger***

---

### **ARTICLE 7 : Réclamations**

L'organisateur du Jeu se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos ou vidéos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement ou de non-respect des autres participants, et/ou de manque à la déontologie du concours. Si une telle décision est prise par l'organisateur aucune réclamation ne sera alors possible, aucun droit à compensation ne sera admissible.

L'organisateur du Jeu décline toute responsabilité en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données).

### **ARTICLE 8 : Mise à disposition du règlement en ligne**

Le présent règlement est disponible sur le site de l'Organisateur à l'adresse :

<http://languesvivantes.com/fr/concours-photo>

### **ARTICLE 9 : Participation au concours et acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement tel quel, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par L'organisateur dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Aucune contestation ne pourra être formulée.

### **ARTICLE 10 : Informations nominatives**

Pour participer au Jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données pourront être utilisées par l'Organisateur et ses partenaires à des fins d'information sur le Jeu ainsi qu'à des fins promotionnelles sous réserve de l'acceptation expresse des participants.

Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par e-mail dans le cadre du concours permettent à l'Organisateur de traiter leur participation au dit jeu (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, information...). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'Organisateur, à l'adresse e-mail suivante : [info@languesvivantes.com](mailto:info@languesvivantes.com)

## ***Séjours Linguistiques & Programmes d'études à l'étranger***

---

### **ARTICLE 11 : Fraude**

L'organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des photos ou vidéos sélectionnées.

A cette fin, L'organisateur se réserve le droit de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement.

L'organisateur se réserve, dans toutes hypothèses, et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de L'organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

### **Article 12 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'organisateur ou celle ses partenaires ne sauraient être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

### **Article 13 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi Belge. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours photo ou vidéo « Concours Langues Vivantes » devra être formulée par écrit directement et uniquement à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte dix jours après la clôture du Jeu, soit après le 31 août 2021.